

## REPAS A DOMICILE

Monsieur

Madame

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

.....

.....

✓ Adresse de livraison : .....

.....

✓ N° de téléphone : .....

✓ Adresse de facturation (si différente) : .....

.....

✓ Vos revenus de l'année dernière (merci de joindre la copie de votre dernier avis d'imposition)

Imposable     Non imposable

✓ jours de livraison des repas

lundi     mardi     mercredi     jeudi     vendredi

✓ date de la première livraison :

✓ Personnes à contacter en cas de problèmes (parents, voisins, amis : Nom, adresse, n° de téléphone) :

- .....

- .....

✓ Médecin traitant (nom, adresse) : .....

.....

✓ Bénéficiez-vous de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ?

oui     non

✓ Bénéficiez-vous d'un service d'aide à domicile

Si oui, lequel : .....

✓ Observations particulières :



A U C A M V I L L E  
Centre Communal d'Action Sociale

# Centre Communal d'Action Sociale

Service de portage de repas à domicile

DOCUMENT A CONSERVER

## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Personne à contacter en cas de besoin :

**CECILE BOUSSUGE : 06.34.23.06.67**

LIVREUR : 06.75.72.00.96

MAIRIE : 05.62.75.94.94



## NOTE D'INFORMATION POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ET LES PRECONISATIONS DE SECURITE ALIMENTAIRE

- Les repas concernent uniquement les déjeuners et vous sont livrés du Lundi au Vendredi en liaison froide.
- Le menu vous est communiqué à l'avance chaque semaine.

### Tarifs au 1<sup>ER</sup> janvier 2015:

Tranche	Quotient	Tarif
1	Bénéficiaire de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) <b>sur justificatif</b>	3.90 €
2	< 1 000 €	4.40 €
3	de 1 001 € à 1 200 €	5.40 €
4	de 1 201 € à 1 600 €	6.90 €
5	> 1 601 €	7.90 €

Une Facture mensuelle vous est adressée dans les quinze premiers jours qui suivent le mois facturé.

Le règlement libellé à l'ordre de la « *Trésor public* », doit être envoyé à :

Mairie d'Aucamville - CCAS  
Place Jean Bazerque  
BP 80 321  
31142 SAINT-ALBAN CEDEX

Vous pouvez également donner votre règlement à la personne qui livre les repas

Votre présence à votre domicile lors de la livraison du repas est **INDISPENSABLE**. En aucun cas, le repas sera laissé devant votre porte ou autre. Le repas devant être placé au réfrigérateur (voir la notice sur les préconisations de sécurité alimentaire ci-jointe).

Dans la mesure du possible, veuillez nous avertir de tout changement au moins 72 heures à l'avance au 06/34/23/06/67 ou prévenir la personne qui vous porte le repas.